

Séance du 21 février 2025

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le vendredi vingt-et-un février deux mille vingt-cinq à neuf heures vingt-sept, en visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Serge Côté.

Assistent à la séance : Jean-Sébastien Gagnon, directeur général par intérim et directeur général adjoint – services de proximité, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE1948

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 21 février 2025.

CE1949

Projet de 302 logements sociaux abordables

Il est résolu de manifester l'intention de la Ville d'aller de l'avant avec le projet de 302 logements sociaux abordables, dans la mesure où ce projet est recommandé favorablement par la Société d'habitation du Québec, et de décréter que la Ville entreprendra les démarches nécessaires si ce projet est accepté par la Société d'habitation du Québec.

CE1950

Contribution à une étude de marché d'un complexe sportif multiglaces

Il est résolu de contribuer pour un maximum de 50% du coût d'une étude de marché pour la réalisation d'un nouveau complexe sportif multiglaces.

CE1951

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2025

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif du 18 février 2025.

CE1952

Embauche d'un Directeur des technologies de l'information et de la transformation numérique

Document d'aide à la décision [GCH-2025-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'embaucher Martin Paré à titre de Directeur des technologies de l'information et de la transformation numérique, poste de cadre supérieur contractuel régulier à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

CE1953

Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 04.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, greffière